



**PRÉFET
DU LOT-ET-
GARONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Régionale de
l'Environnement, de l'Aménagement et
du Logement de Nouvelle-Aquitaine**

Unité bi-départementale Dordogne – Lot et Garonne
Site d'Agen
935 avenue Jean Bru
47931 AGEN CEDEX 9

Agen, le 22/03/2022

Rapport de l'Inspection des installations classées

Visite d'inspection du 17/03/2022

Contexte et constats

Publié sur **GÉORISQUES**

METAL AQUITAINE SARL

1, Avenue de l'usine
47500 FUMEL

Références : OD/Ubd24-47/SEI/2022/065

1) Contexte

Le présent rapport rend compte de l'inspection réalisée le 17/03/2022 dans l'établissement METAL AQUITAINE SARL implanté 1, Avenue de l'usine 47500 FUMEL . Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site Géorisques (<https://www.georisques.gouv.fr/>).

Dans le cadre de la demande de la CCF pour valoriser la Machine de Watt, l'inspection avait pour objet d'identifier la surface et la zone souhaitée à la cessation partielle. Cette emprise devant permettre de vérifier la compatibilité avec l'usage souhaitée par la CCF.

Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :

- METAL AQUITAINE SARL
- 1, Avenue de l'usine 47500 FUMEL
- Code AIOT dans GUN : 0005202148
- Statut Seveso : Non Seveso
- IED - MTD

Ancienne fonderie de métaux

2) Constats

2-1) Introduction

Le respect de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif, mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à l'exploitant. Les constats relevés par l'inspection des installations classées portent sur les installations dans leur état au moment du contrôle.

A chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les informations suivantes :

- le nom donné au point de contrôle
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la précédente visite
- la prescription contrôlée
- à l'issue du contrôle :
 - le constat établi par l'inspection des installations classées
 - les observations éventuelles
 - le type de suites proposées (voir ci-dessous)
 - le cas échéant la proposition de suites de l'inspection des installations classées à Monsieur le Préfet; il peut par exemple s'agir d'une lettre de suite préfectorale, d'une mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension, ...

Il existe trois types de suites :

- « avec suites administratives » : les non-conformités relevées conduisent à proposer à Monsieur le Préfet, conformément aux articles L.171-7 et L.171-8 du code de l'environnement, des suites administratives. Dans certains cas, des prescriptions complémentaires peuvent aussi être proposées
- « susceptible de suites administratives » : lorsqu'il n'est pas possible en fin d'inspection de statuer sur la conformité, ou pour des faits n'engageant pas la sécurité et dont le retour à la conformité peut être rapide, l'exploitant doit transmettre à l'inspection des installations classées dans un délai court les justificatifs de conformité. Dans le cas contraire, il sera proposé à Monsieur le Préfet, conformément aux articles L.171-7 et L.171-8 du code de l'environnement, des suites administratives.
- « sans suite administrative ».

2-2) Bilan synthétique des fiches de constats

La zone souhaitée à la valorisation de la Machine de Watt est située à l'extrémité Nord du site en bordure de la clôture de limite du site. Elle comprend "la maison et le jardin de la direction" par laquelle se ferait l'accès, la voirie longeant la clôture et menant au bâtiment "Machine de Watt" et le terrain dans la continuité jusqu'au Lot.

2-3) Ce qu'il faut retenir des fiches de constats

En regard du diagnostic environnemental réalisé et fourni par la CCF, les sondages réalisés à proximité de ces bâtiments montrent une pollution des sol aux hydrocarbures et métaux. Les valeurs relevées par le bureau d'étude doivent être analysées avec plus de précisions pour vérifier la compatibilité avec l'usage souhaité.